

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TÉMISCOUATA-SUR-LE-LAC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, adoption du budget, tenue à la salle du conseil, lundi le 16 décembre 2019 à 19 h 30, et à laquelle sont présents :

Maire : Monsieur Gaétan Ouellet

Conseillers : Madame Marie-Frédérique Ouellet
Madame Phoebe Sirois
Monsieur Rémi Dumont
Madame Annette Rousseau
Madame Élisabeth Cloutier

Directrice générale : Madame Chantal-Karen Caron

Était absent : Monsieur Denis Blais

formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Gaétan Ouellet, Maire.

Cette séance fut convoquée au moyen d'un avis public publié dans le journal « Info-Dimanche » en date du 4 décembre 2019.

19-12-276

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Rémi Dumont,
appuyé par madame Élisabeth Cloutier,
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac accepte l'ordre du jour, tel que présenté par M. Gaétan Ouellet, Maire.

ADOPTÉ

19-12-277

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA VILLE POUR 2020 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

Il est proposé par madame Marie-Frédérique Ouellet,
appuyé par madame Phoebe Sirois,
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2020 ainsi que le Programme triennal des immobilisations, tels que présentés.

ADOPTÉ

19-12-278

ADOPTION DES RÈGLEMENTS DE TAXATION – ANNÉE 2020

Il est proposé par monsieur Rémi Dumont,
appuyé par madame Annette Rousseau,
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac adopte les règlements de taxation suivants pour l'année d'imposition 2020 :

- 1) Le règlement numéro 246-19 établissant un régime d'impôt foncier à taux variés et fixant les différents taux de taxes foncières pour l'année 2020;
- 2) Le règlement numéro 247-19 fixant le taux de la taxe d'aqueduc et d'égout pour l'année 2020;
- 3) Le règlement numéro 248-19 fixant le taux de la taxe de disposition des ordures ménagères pour l'année 2020;
- 4) Le règlement numéro 249-19 fixant le taux de la taxe pour la vidange des fosses septiques et des puisards pour l'année 2020;
- 5) Le règlement numéro 250-19 fixant le taux de la taxe pour la récupération des matières recyclables pour l'année 2020.

ADOPTÉ

19-12-279

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée terminée :

Il est proposé par madame Annette Rousseau,
appuyé par monsieur Rémi Dumont,
et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ

MOI, GAÉTAN OUELLET, MAIRE, RECONNAIS EN SIGNANT LE PROCÈS-VERBAL, SIGNER ÉGALEMENT TOUTES LES RÉOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Chantal-Karen Caron, Sec-Trés.
Directrice générale

Gaétan Ouellet
Maire